

Déterminants, hétérogénéité et soutien du revenu des agriculteurs français

Une recherche financée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été commandée à l'UMR SMART-LERECO (INRAE), en 2019, afin d'analyser le niveau, la composition et l'évolution du revenu des agriculteurs français¹. Cette note en présente les principaux enseignements.

A l'automne 2017, la publication par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) d'un « premier bilan sur les revenus des agriculteurs en 2016 »², a ravivé des débats anciens. En effet, le revenu agricole est utilisé comme indicateur de la performance du secteur et de sa capacité à produire de la valeur, mais aussi de l'équité au sein de l'agriculture et par rapport à d'autres secteurs. Sa mesure contribue aussi à l'évaluation du bien-fondé et de l'efficacité des politiques publiques agricoles.

Le projet *Agr'Income*, réalisé en 2019 dans le cadre de l'appel à projets de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) sur le revenu des agriculteurs (encadré 1), a abordé celui-ci sous quatre angles : composition, niveau, dispersion et évolution. Après une analyse du concept de « revenu agricole » et des données permettant de le caractériser, il s'est d'abord agi d'étudier sa diversité selon l'activité, les soutiens publics et les sources de revenus non agricoles. Le travail a ensuite porté sur les déterminants technico-économiques de sa construction et de son évolution, ainsi que sur les arbitrages entre rémunération immédiate et constitution d'un patrimoine. Enfin, il s'est agi de voir dans quelle mesure les modalités d'attribution de certaines aides de la Politique agricole commune (PAC) influent sur les niveaux de revenus, et d'analyser leur cohérence avec d'autres objectifs politiques, en particulier environnementaux.

La première partie de cette note rappelle les principaux enjeux méthodologiques liés à la définition du revenu. La partie suivante est consacrée à l'hétérogénéité et à la répartition des revenus agricoles, et la troisième aux

rémunérations immédiates ou différées. La dernière partie porte sur le ciblage des soutiens. Les résultats complets sont disponibles dans le rapport et les publications associées³.

1 - Les définitions du « revenu agricole » et leurs usages

Il est difficile de mesurer l'évolution du revenu agricole. Cela tient d'abord à la diversité et à l'ambiguïté du vocabulaire et des indicateurs employés, selon que l'on s'intéresse au résultat économique de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise ou au revenu de l'exploitant en tant qu'individu, voire de son ménage. La difficulté découle aussi de la

Encadré 1 - L'appel à projets de recherche sur le revenu des agriculteurs

En 2018, le Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé un appel à projets de recherche pour mieux connaître le revenu agricole et ses principaux déterminants ainsi que l'impact des politiques publiques sur son niveau et sa volatilité. Trois projets ont été retenus :

- *Agr'Income. Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français* (Smart-Lereco, INRAE)

- *Métha'Revenus. Identification et analyse des effets structurels de l'investissement dans une unité de méthanisation sur les revenus de l'agriculteur* (Ladyss, CNRS)

- *Racine. Adaptation des méthodes de calcul des revenus agricoles et de leurs déterminants en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe* (ART-dev, Cirad).

diversité des données disponibles : recueillies à des fins différentes, elles ne mesurent pas les mêmes réalités et ne couvrent pas les mêmes populations ni le même éventail d'activités.

Indicateurs macroéconomiques : résultats de la branche agricole

Le Compte économique de l'agriculture (CEA) est un compte satellite des comptes nationaux de l'Insee, qui compile des indicateurs macroéconomiques synthétiques spécifiques à la branche agricole. La *valeur ajoutée nette au prix de base* y est un indicateur très approprié pour les comparaisons inter-temporelles et internationales, permettant en outre de décomposer les déterminants de la valeur ajoutée et de son évolution en effet prix versus effet volume, avant et après transferts.

Cet indicateur montre une évolution continue et croissante des revenus agricoles par chef d'exploitation depuis 60 ans. Il masque cependant des évolutions divergentes entre types d'exploitations et n'est donc pas suffisant pour apprécier la diversité de ces revenus.

1. Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., Laroche-Dupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S., 2019. *Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français* (Agr'Income), recherche financée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ANR-10-EQPX-17 : <https://agriculture.gouv.fr/recherche-agrincome-heterogeneite-determinants-et-trajectoires-du-revenu-des-agriculteurs-francais>.

2. CCMSA, 2017, conférence de presse de rentrée de la CCMSA, 10 octobre 2017, Bobigny.

3. Disponibles sous : <https://www6.rennes.inrae.fr/smart/Contrats-de-recherche/Agr-Income>.

Indicateurs microéconomiques : résultats des entreprises

Les comparaisons entre exploitations agricoles requièrent des données microéconomiques pour calculer les soldes intermédiaires de gestion (SIG) des entreprises. Outre les calculs de l'assiette de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales, ces indicateurs ont trois finalités. L'exploitant les utilise comme indicateurs de performance pour piloter son entreprise et apporter des garanties aux financeurs. L'État, pour s'assurer de l'impact des instruments de politique publique, doit suivre l'évolution des résultats entre exploitations et dans le temps. Enfin, les organismes de conseil aux agriculteurs les mobilisent dans leurs différentes missions.

Le MAA utilise ainsi des indicateurs issus de données collectées par le Réseau d'information comptable agricole (Rica), tandis que les organismes de conseil s'appuient sur les comptabilités privées de leurs clients ou adhérents. Les indicateurs utilisés sont proches (parfois identiques) mais le champ de collecte n'est pas le même : le Rica repose sur un échantillon représentatif des exploitations dites « moyennes et grandes », avec des concepts harmonisés, alors que les centres de comptabilité et de gestion couvrent le champ de leurs adhérents, avec une définition des indicateurs qui peut légèrement différer d'un centre à l'autre et par rapport au Rica.

Parmi les différents SIG, l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le résultat courant avant impôt (RCAI) sont les deux indicateurs de performance économique les plus utilisés. Tous deux mesurent la capacité à rémunérer le travail non salarié et le capital : l'EBE mesure la profitabilité de l'entreprise en dehors des choix d'investissement et de financement de l'agriculteur ; le RCAI tient compte de ces derniers. Intégrant déjà la rémunération des salariés au titre des charges, EBE et RCAI sont en général rapportés à l'unité de travail annuel non salariée (UTANS), à des fins de comparaison.

Les cotisations sociales et impôts dont les exploitations sont redevables étant calculés à partir du RCAI, l'établissement de sa valeur peut faire l'objet de stratégies d'optimisation. Comparer des exploitations nécessite alors des ajustements pour gommer ces effets, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le Rica ou dans les documents comptables « de gestion », notamment pour le calcul des amortissements ou des stocks. L'analyse de ces indicateurs doit donc tenir compte du contexte fiscal et social de l'exploitation, et des stratégies entrepreneuriales et patrimoniales de l'exploitant.

Du résultat d'entreprise au bénéfice agricole et aux revenus professionnels

Trois régimes agricoles d'imposition sont possibles pour les exploitations individuelles et les sociétés : le micro-bénéfice agricole, le bénéfice réel simplifié et le bénéfice réel normal. Le bénéfice agricole (BA), inscrit

dans la déclaration d'impôt sur le revenu de l'agriculteur, est issu d'un retraitement du résultat comptable de l'entreprise agricole, tenant compte de réintégrations et déductions extracomptables (amortissement dégressif, suramortissement, déduction pour investissement et pour épargne de précaution, décote des stocks, etc.). Au lieu du régime agricole, une exploitation sociétaire peut opter pour l'impôt sur les sociétés (IS), calculé en retirant la rémunération du travail et les charges sociales du résultat brut. Dans ce cas, les revenus imposables des associés sont la rémunération du travail, les dividendes et les éventuels autres revenus.

Enfin, pour le calcul de leurs cotisations sociales, les agriculteurs remplissent une déclaration de revenus professionnels (DRP) auprès de la MSA. Au régime du BA, l'assiette des cotisations sociales est la même que l'assiette fiscale et intègre les BA, les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et les bénéfices non commerciaux (BNC). Au régime de l'IS, les cotisations ne sont prélevées que sur la rémunération du travail et les dividendes et intérêts en compte courant d'associés. Ces revenus professionnels déclarés pour le calcul des cotisations sociales, qui peuvent différer nettement du résultat d'entreprise, sont à la base des chiffres publiés par la MSA. En outre, le champ des cotisants à la MSA est plus large que celui couvert par les statistiques du MAA, dont le Rica, puisque sauf mention contraire il intègre les plus petites exploitations agricoles ainsi que la filière bois, certains métiers de la mer (conchyliculture et marais salants), les activités hippiques et d'autres activités (pépinières, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement et artisans ruraux).

Résultat d'entreprise versus prélèvements privés

Le RCAI est un indicateur où tous les facteurs de production ont été rémunérés, à l'exception du travail non salarié et des apports en capitaux. Ce résultat d'entreprise ne dit malgré tout pas grand-chose de la rémunération effective des exploitants, puisqu'il n'apporte pas d'information sur son utilisation en tant que ressource pour les agriculteurs, comme peut le faire le salaire pour les salariés. Il s'agit en effet d'un indicateur de performance calculé et pas d'un flux monétaire réel.

Les prélèvements privés constituent la rémunération effective de l'exploitant, une fois acquittées les annuités d'emprunts et abondés les besoins en investissement. Ils peuvent être réguliers ou non en fonction de la trésorerie et des besoins. Les exploitants, s'ils ont plutôt tendance à prélever des capitaux pour leurs consommations et épargne privées, peuvent effectuer à l'inverse des apports à l'exploitation, notamment en phase d'investissement. Renoncer à des prélèvements immédiats peut ainsi permettre de financer l'exploitation et de constituer un patrimoine pouvant être prélevé plus tard. Il y a donc

arbitrage entre rémunération immédiate et rémunération future. Si ces prélèvements privés sont bien identifiés dans la comptabilité d'exploitation, ils sont difficiles à analyser et rarement mis en avant.

2 - Hétérogénéité des revenus : une typologie fonctionnelle plutôt que structurelle

Pour analyser l'hétérogénéité du revenu des agriculteurs français et l'impact des politiques publiques, de nouvelles approches ont été développées dans *Agr'Income*, en tenant compte des sources de revenus non agricoles des ménages, en appliquant au champ du Rica des méthodes récentes de mesure de inégalités, ou encore en développant une typologie fonctionnelle des exploitations. Seule cette dernière est présentée ici, les autres travaux étant disponibles dans le rapport (parties C.1. et C.2.) et les publications associées.

Le RCAI par UTANS issu du Rica est le plus souvent présenté en croisant les orientations technico-économiques de production (OTEX), les classes de dimension économique (CEDEX) et les régions, ce qui permet d'appréhender une certaine hétérogénéité de la « ferme France ». L'approche alternative proposée s'interroge sur les conditions économiques de la réussite en agriculture, le RCAI n'étant pas suffisant pour évaluer la santé économique et financière des exploitations. Deux grilles de lecture ont donc été mises au point, afin de représenter la diversité des revenus de façon synthétique et selon une méthode simple, répliquable et stable dans le temps. Elles utilisent trois indicateurs économiques :

- la « productivité du travail » : valeur totale de la production agricole d'une exploitation (subventions d'exploitation comprises) rapportée à sa main-d'œuvre totale (exprimée en UTA), un montant plus élevé dénotant une meilleure productivité ;

- l'« efficacité productive » : montant des consommations intermédiaires rapporté à la valeur totale de la production agricole (subventions d'exploitation comprises), l'efficacité étant d'autant meilleure que ce taux est faible ;

- le « poids du service de la dette » : montant des annuités rapporté à l'EBE, un taux faible dénotant une moindre dépendance à l'endettement.

La première grille de lecture, qui cherche un compromis entre diversité et représentativité, répartit les exploitations en quatre classes pour chacun des trois indicateurs, le croisement de ces trois dimensions aboutissant à 64 catégories (4 x 4 x 4), avec des seuils à :

- 70 000, 100 000 et 150 000 €/UTA pour la productivité du travail ;

- 40, 50 et 60 % pour l'efficacité productive ;

- 20, 40 et 60 % pour le poids du service de la dette.

Avec cette première typologie, 3 070 exploitations, soit 1,1 % des « moyennes

et grandes », sont en 2017 à la fois hautement productives, fortement efficaces et faiblement dépendantes de l'endettement. Elles dégagent un RCAI moyen de 145 500 €/UTANS. À l'inverse, la même année, 15 980 exploitations (5,6 %) étaient à la fois faiblement productives, faiblement efficaces et fortement dépendantes de l'endettement, dégagant un RCAI moyen négatif de - 18 300 €/UTANS. Entre ces deux extrêmes, la grande diversité des situations rappelle qu'il ne suffit pas d'être productif par unité de main-d'œuvre pour dégager un haut niveau de revenu, ou qu'une exploitation très efficace dans l'utilisation des consommations intermédiaires peut souffrir d'un revenu modeste en raison d'un manque de productivité et/ou d'un endettement trop fort.

La deuxième grille de lecture (tableau 1) répartit les exploitations en huit classes, à partir des trois mêmes indicateurs, mais en tenant compte des spécificités productives, les exploitations étant positionnées, pour chaque indicateur, par rapport à la médiane annuelle de leur OTEX. En moyenne, le RCAI par UTANS des exploitations de la classe 1 est très faible et souvent négatif, pour toutes les OTEX. *A contrario*, celui des exploitations de la classe 8 est en moyenne de 64 900 €/UTANS, toutes OTEX confondues, avec un pic à 115 800 €/UTANS pour les exploitations porcines, contre 39 500 €/UTANS en ovins-caprins. Une répartition des exploitations

« moyennes et grandes », selon cette typologie et six classes de résultat économique (figure 1), permet de souligner la diversité interne à chaque classe, même si les tendances lourdes demeurent.

Au final, les typologies proposées permettent une analyse des résultats des exploitations au plus près de leur fonctionnement, plutôt que de leurs caractéristiques structurelles.

3 - Rémunération immédiate versus rémunération future

Agr'Income s'est également intéressée à la construction technico-économique du revenu et aux arbitrages entre rémunérations immédiate et future. Pour ce faire, la répartition des gains de productivité sur le long terme a été étudiée, de même que les logiques de constitution d'un patrimoine et de rentabilité de l'investissement.

Répartition des gains de productivité en élevages ruminants

Au cours des dernières décennies, les exploitations françaises d'élevage bovin et ovin n'ont cessé de se restructurer pour répondre aux incitations des marchés et des politiques publiques. Ces évolutions se sont souvent accompagnées d'une baisse de l'efficacité technique des systèmes de production, mesurée par les volumes de consommations intermédiaires et d'équipements utilisés par

volume de production. La mesure des gains de productivité des élevages français de ruminants de 1988 à 2016 a ainsi permis de mieux comprendre l'évolution des structures, des systèmes, de leur rentabilité, les déterminants de la formation de ces gains, et leur répartition entre les différents agents économiques. Il s'agissait de généraliser aux élevages ruminants du Rica une approche construite initialement sur un réseau ciblé d'élevages bovins allaitants. Il conviendra, ensuite, de l'étendre aux autres types d'exploitations.

La méthode utilisée est celle des « comptes de surplus » qui met en évidence la répartition du surplus économique, résultant des gains de productivité d'une entreprise et des variations de prix de ses produits et intrants, entre agents en relation directe avec elle (clients, fournisseurs, financeurs, travailleurs, managers, État). Cette méthode implique de décomposer la variation de valeur de l'ensemble des produits et charges de l'exploitation, entre deux années, en une variation de prix et une variation de volume.

Les résultats montrent que, pour les OTEX spécialisées en ruminants, les gains de productivité réalisés par les éleveurs ne leur bénéficient pas forcément. La rentabilité des élevages a très peu évolué, souvent à la baisse, alors que les aides publiques ont fortement augmenté et que le prix d'achat des produits agricoles a fortement baissé. Ainsi, le surplus généré en bovins viande (39 000 € en moyenne cumulée par exploitation sur 29 ans) provient en quasi-totalité des aides publiques (95 %) et pour 5 % des propriétaires fonciers, par la baisse du prix des fermages. Les principaux bénéficiaires sont l'aval des filières (transformation, logistique, distribution, consommateurs), qui en capte 67 % par la baisse des prix des produits agricoles. Un quart du surplus doit financer la perte en productivité globale des facteurs (PGF), principalement due à la baisse de l'efficacité technique des exploitations, les besoins en consommations intermédiaires et en équipements ayant augmenté plus vite que les volumes produits. Malgré les aides publiques, le revenu des éleveurs a stagné, captant seulement 1 % du surplus. Pour les autres OTEX, l'analyse montre, en particulier en bovins lait et mixte, contrairement aux bovins viande, des gains de PGF représentant respectivement 31 % et 47 % du surplus total généré. Elle révèle aussi que les éleveurs de petits ruminants sont les seuls à avoir vu leur revenu augmenter sur la période, conservant 32 % du surplus généré.

Rentabilité des capitaux investis et constitution d'un patrimoine

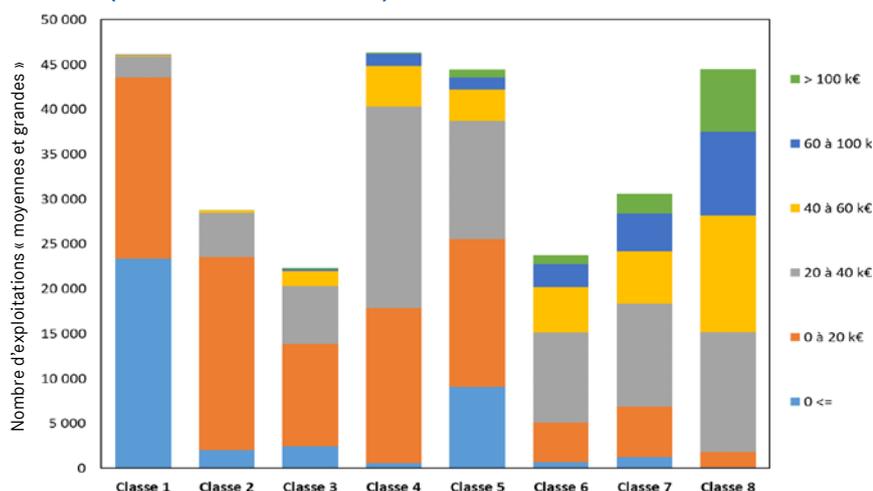
L'agriculteur répartit la richesse créée par son exploitation entre investissement dans son appareil de production (bâtiments, matériels, cultures pérennes, cheptels) et rémunération de la force de travail non salariée par des prélèvements privés. Dans les faits, la part

Tableau 1 - Typologie fonctionnelle des exploitations au sein d'une OTEX (grille n° 2)

Critère 1 : productivité du travail	Critère 2 : efficacité productive	Critère 3 : poids du service de la dette	
		Endettées	Peu endettées
Faiblement productives	Faiblement efficaces	Classe 1	Classe 2
	Efficaces	Classe 3	Classe 4
Productives	Faiblement efficaces	Classe 5	Classe 6
	Efficaces	Classe 7	Classe 8

Source : Chatellier V., d'après l'encadré 6 du rapport final, p. 47

Figure 1 - Répartition des exploitations « moyennes et grandes » selon les huit classes de la deuxième typologie et six niveaux de RCAI par UTANS (toutes OTEX confondues)



Source : Chatellier V., données Rica 2017, d'après la figure 7 du rapport final, p. 51

allouée aux investissements est majoritaire, aboutissant à une capitalisation importante en agriculture. Ce patrimoine professionnel peut être assimilé à un revenu capitalisé, en partie réalisable dans le futur sous la forme d'un capital retraite, d'une épargne contre le risque ou d'un outil de production performant à transmettre.

Des données comptables sur 18 ans, de 2001 à 2018, ont documenté les arbitrages réalisés par un échantillon de 20 exploitations du Puy-de-Dôme. L'étude des flux annuels de trésorerie et d'investissement, des bilans en début et fin de période, ainsi que de certains éléments hors bilan (foncier, bâtiments) a ainsi permis de comprendre les processus et stratégies de formation du patrimoine professionnel. La rémunération immédiate du chef d'exploitation a d'abord été analysée *via* les prélèvements privés effectivement observés. Ensuite, le calcul d'un taux de rendement interne (TRI), sous les hypothèses d'un investissement initial en début de période et d'une cession totale en 2018, a permis d'évaluer la rentabilité de l'investissement sur le temps long.

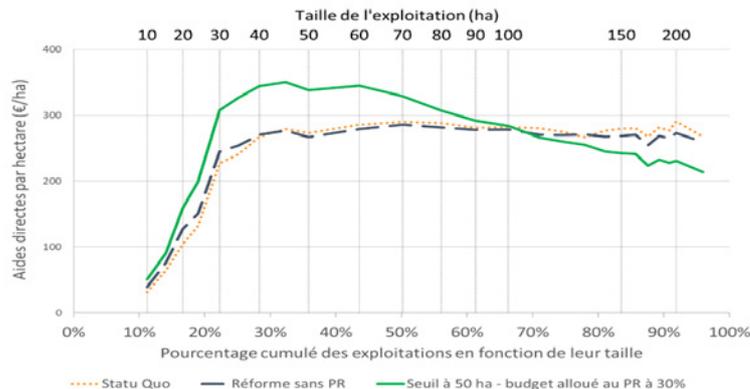
Les résultats montrent une grande disparité des exploitations étudiées, les prélèvements privés variant par exemple entre 12 % et 92 % de l'excédent de trésorerie cumulé sur la période, pour une moyenne à 51 %. De même, les investissements représentent entre 8 % et 87 % de l'excédent cumulé (46 % en moyenne). Dans 8 cas sur 20, la trésorerie s'est dégradée sur la période. Les TRI sont eux aussi hétérogènes mais, à une exception près, le TRI calculé est toujours positif (le choix d'investir a donc été pertinent) et il est supérieur à 4 % dans près de la moitié des cas, proche du rendement boursier sur la même période (sous l'hypothèse forte d'une cession à la valeur comptable en 2018). Cela étant, d'autres travaux⁴ concluent au contraire à une rentabilité faible des capitaux en agriculture, incitant à étendre l'approche originale proposée ici à un échantillon plus large.

4 - La question du ciblage du soutien au revenu

Compte tenu de la place déterminante des soutiens publics dans les revenus agricoles, le projet *Agr'Income* a également mobilisé des outils de simulation des effets de la PAC. Outre l'analyse de la cohérence des mesures prises avec des objectifs de performance environnementale des exploitations (partie C.8 du rapport), un des axes de travail a consisté à étudier l'impact redistributif des mesures du premier pilier de la PAC décidées lors de la réforme de 2013. En effet, celle-ci avait mis en avant la volonté de plus d'équité dans la répartition des aides.

4. Caraès D., 2015, *Expertise : capital des exploitations agricoles, de quoi parle-t-on ?*, Conférence Agriculture et Capital, Chambres d'agriculture de France, Paris, 1^{er} décembre.

Figure 2 - Montant moyen des aides découplées totales par hectare selon la taille de l'exploitation



Source : Piet L., Laroche C. et Beaudouin C., données Rica 2013, figure 16 du rapport final, p. 75

Outre la convergence des paiements de base, le paiement redistributif (PR) est un outil facultatif à la disposition des États membres pour réorienter une partie des aides directes du premier pilier vers les petites exploitations. Il peut représenter jusqu'à 30 % du premier pilier et s'applique sur les 30 premiers hectares d'une exploitation ou, selon le choix des États membres, au maximum sur la moyenne nationale. Ce « plafond de surprime » a ainsi été fixé à 52 ha pour la France.

Afin d'isoler l'effet propre du PR, des micro-simulations ont été réalisées en faisant varier le budget alloué et le plafond de surprime par rapport à deux scénarios de référence : un « *statu quo* » sans réforme 2013 et une réforme « sans PR » mais incluant les choix retenus par la France pour les autres paiements et en matière de convergence.

Les résultats montrent que la convergence à elle seule a un effet limité sur la répartition des aides en fonction de la taille de l'exploitation : sur la figure 2, la courbe du scénario « sans PR » est pratiquement confondue avec celle du « *statu quo* ». L'impact du PR s'avère en revanche important, avec une courbe nettement différente, au bénéfice des petites exploitations. Néanmoins, même si ce paiement n'est accordé qu'à concurrence d'un certain plafond (50 ha dans la figure 2), il bénéficie en réalité aux exploitations dont la surface va bien au-delà, relativisant l'efficacité du ciblage. Réduire ce plafond permet de concentrer de façon substantielle la redistribution sur des exploitations de plus en plus petites, mais il faudrait un seuil très bas (< 10 ha) si l'objectif était de concentrer ce gain sur les seules exploitations de moins de 52 ha. Outre le budget alloué, le plafond d'attribution du PR constitue donc une variable de contrôle primordiale, jouant à la fois sur la sélection des gagnants et sur l'ampleur de leurs gains.

*

Les travaux présentés ici ou détaillés dans le rapport et les publications associés doivent encore être approfondis et élargis. À l'aune de

ces travaux, le revenu agricole paraît autant influencé par son « amont », autrement dit ce qui détermine la formation du RCAI (choix de production, performance, subventions), que par son « aval », c'est-à-dire la façon dont il est utilisé hors du compte de résultat (fiscalité, politique sociale). Face à l'ampleur des débats sur le « revenu agricole », ceci invite à mettre les chiffres en perspective et à bien spécifier l'unité de base considérée (entreprise, activité, ménage), les indicateurs utilisés (micro, macro), le champ des entreprises couvertes, le producteur des données et ses finalités de départ (statistique, pilotage, conseil, fiscalité).

Aucune des sources actuellement disponibles n'est suffisante pour caractériser les différentes dimensions du revenu des agriculteurs. Elles le sont d'autant moins qu'avec le développement des formes sociétaires et la place accrue des revenus non agricoles, les exploitations s'écartent de plus en plus du type de l'exploitation individuelle à deux travailleurs familiaux.

Laurent Piet
UMR SMART-LERECO, INRAE
Jean-Noël Depeyrot
Centre d'études et de prospective

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost

Rédacteur en chef : Bruno Héroult
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP
Dépôt légal : À parution © 2020